

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 juin 2021

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt quatre juin deux mille vingt et un, s'est rassemblé au gymnase Rabeyrolles sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

LANCEMENT DE LA
PROCEDURE DE
CONCESSION DE
SERVICE RELATIVE
A LA MISE EN
PLACE ET A LA
GESTION DU
MOBILIER URBAIN -
AUTORISATION
DONNEE AU MAIRE
POUR ENGAGER LA
PROCEDURE.

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIAN, Malika DJERBOUA, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Sonia ANGEL, Gaëlle GIFFARD, Isabelle DELORD, Martin DOUXAMI, Delphine PUIER, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Lionel PRIMAULT par Sander CISINSKI, Christian LAGRANGE par Valérie LEBAS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Gaelle GIFFARD, Brigitte BERCERON par Jimmy VIVANTE, Vincent DURAND par Frédérique SARRE

ABSENTE : Bénédicte BARBET

SECRETAIRE : Malika DJERBOUA

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

OBJET : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONCESSION DE SERVICE RELATIVE A LA MISE EN PLACE ET A LA GESTION DU MOBILIER URBAIN - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR ENGAGER LA PROCEDURE.

LE CONSEIL,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique notamment l'article L1121-1,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Le marché public de fourniture, installation, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains sur le domaine public de la Ville des Lilas (N°134/07) a été conclu le 2 avril 2008 avec la société JCDecaux pour une durée de 12 ans. Il devait initialement se terminer au 30 juin 2021. Une prolongation de l'exécution du marché est prévue jusqu'au 30 juin 2022.

Il est nécessaire, préalablement au lancement d'une nouvelle procédure, que le Conseil municipal se prononce sur le principe de la concession

Le Conseil municipal devra approuver le titulaire de la délégation une fois celui-ci connu suite à la procédure de passation et à l'étude des candidatures et des offres.

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE le lancement de la procédure de concession relative à la mise en place, et à l'entretien du mobilier urbain sur le territoire de la commune des Lilas.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de passation.

ARTICLE 3 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Lionel BENHAROUS



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **02 JUL. 2021**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

Voix pour 31

Voix contre 3

Abstentions

NPPV

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20210630-D75-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.